excense

CONDITIONS GENERALES DE FOURNITURE DE SOLUTION EN SAAS

La société **EXCENSE**, SAS au capital de 30.000 euros, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 795.093.780, ayant son siège social sis 4 rue de Montfort 35000 Rennes, prise en la personne de son représentant légal (ci-après dénommée le **« Fournisseur** ») a développé une solution informatique dénommée « Compositeur Digital » (ci-après dénommée la « **Solution** »).

La Solution est un système d'aide à la vente en face à face et d'animation de réunions, favorisant l'interaction humaine en présentiel autour de contenus métier, à travers diverses fonctionnalités et applications et notamment mais pas exclusivement :

- Un Espace de travail tactile multi-documents et multi-utilisateurs ;
- Un système de manipulation et annotation de contenus multimédias (PDF, images, vidéos, objets 3D, etc.);
- Un système d'hébergement Cloud des contenus ;
- Des connecteurs métiers (Office 365, CRM, flux marketing etc.).

La Solution est mise à disposition en mode Software as a Service (aussi appelé SaaS), accessible en ligne sur le site du Fournisseur à l'adresse https://www.compositeurdigital.com/

Le Fournisseur confère au Client (tel que défini ci-dessous) un accès à la Solution via la souscription de la proposition commerciale (ci-après « Proposition Commerciale ») faite au Client par le Fournisseur, laquelle contient l'ensemble des conditions particulières, tel que le prix, la durée et la description spécifique des services proposés. Les présentes sont annexées à la Proposition Commerciale.

1. **DEFINITIONS**

Les termes commençant par une majuscule ont le sens défini ci-dessous :

« Contrat »

désigne les présentes « Conditions Générales de Fourniture en mode SaaS», les « Conditions Générales d'Utilisation de la Solution » ainsi que les conditions

particulières de la Proposition Commerciale acceptée par le Client.

« Client »

désigne toute personne physique ou morale souscrivant à des fins professionnelles et selon les finalités et conditions prévues aux présentes, à une Proposition Commerciale du Fournisseur.

« **Données Personnelles** » désigne toute information définie comme telle par le Règlement Général à la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016 (le « **RGPD** »).

« Fournisseur »

a le sens qui lui est donné en Préambule, c'est-à-dire désigne les conditions particulières d'accès à la Solution et aux Services faites par le Fournisseur au Client.

« Proposition Commerciale » a le sens qui lui est donné en Préambule.

« Partie(s) »

désigne le Client et/ou le Fournisseur.

« Services »

désigne l'ensemble des fonctionnalités et services fournis par le Fournisseur au titre du Contrat, et notamment la mise à disposition de la Solution, la fourniture des prestations de maintenance et d'assistance, et autres services spécifiques associés à la Proposition Commerciale souscrite.

« Solution »

a le sens qui lui est donné en Préambule.

« Utilisateur(s) »

désigne toute personne physique à qui le Client donne, sous sa responsabilité et pour son compte, un accès effectif à la Solution, par l'utilisation d'un mot de passe et d'un identifiant et soumis aux Conditions Générales d'Utilisation de la Solution.

2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Contrat entre les Parties comprend les documents contractuels suivants :

- Le présent document intitulé « Conditions Générales de Fourniture de Solution en mode SaaS » ;
- L'annexe « Conditions Générales d'Utilisation de la Solution » ;

v2020.1 2 | 18

 Les Conditions Particulières qui figurent dans la Proposition Commerciale adressée au Client à laquelle les présentes sont annexées;

En cas d'incompatibilité entre les Conditions Générales de Fourniture en mode SaaS et les conditions particulières de la Proposition Commerciale acceptée par le Client, les dernières prévaudront.

En cas d'incompatibilité entre les dispositions des Conditions Générales de Fourniture en mode SaaS et/ou des conditions particulières de la Proposition Commerciale acceptée par le Client et celles des Conditions Générales d'Utilisation de la Solution, les premières prévaudront.

3. OBJET

Le Contrat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le Fournisseur fournit les Services et confère au Client un accès à la Solution.

L'attention du Client est portée sur un point important :

La solution du Fournisseur est hybride, et comprend également un logiciel « Compositeur Digital UX », qui doit être installé sur le poste de l'Utilisateur.

Le Client et l'Utilisateur sont informés que l'utilisation du logiciel « Compositeur Digital UX » suppose également l'acceptation pleine et entière du contrat de licence dudit logiciel par le Client et l'Utilisateur, outre l'acceptation pleine et entières par le Client et l'Utilisateur du présent Contrat.

4. **DUREE**

Le Contrat entre en vigueur à la date de l'acceptation de la Proposition Commerciale par le Client et est valable pendant toute la durée prévue aux conditions particulières de la Proposition Commerciale souscrite par le Client.

4.1 Compte Inactif

En cas d'inaction sur le compte Client pendant plus de cinq (5) mois et en l'absence de souscription ou d'abonnement en cours de validité, le compte sera clôturé. Le Client sera informé de la clôture au moins quinze (15) jours avant la clôture effective.

v2020.1 3 | 18

5. MISE A DISPOSITION DE LA SOLUTION

5.1 Accès à la Solution

Le Fournisseur met à la disposition du Client la Solution, pour la durée prévue aux conditions particulières de la Proposition Commerciale souscrite par le Client.

Le Client désignera les Utilisateurs auxquels il donne accès à la Solution sous réserve du respect par les Utilisateurs des Conditions Générales d'Utilisation de la Solution. Dans le cadre de l'accès à la Solution et aux Services, le Client est responsable du respect par ses Utilisateurs des Conditions Générales d'Utilisation de la Solution.

Le Client s'engage à souscrire et à mettre à disposition de ses Utilisateurs des services de communications électroniques permettant une connexion au réseau sans laquelle aucun accès à la Solution n'est possible.

L'accès à la Solution par le Client et ses Utilisateurs peut être effectué à tout moment à l'exception des périodes de maintenance de la Solution, fixées discrétionnairement par le Fournisseur.

Le Fournisseur ne saurait être tenu responsable d'une impossibilité d'accès ou de dysfonctionnement de la solution pour des raisons extérieures au Fournisseur.

5.2 Confidentialité des identifiants

L'accès à la Solution par le Client s'effectue à l'aide des identifiants et mots de passe attribués par le Fournisseur au Client, à partir de tout appareil compatible.

Toute personne, physique ou morale, à qui le Client confie les modalités d'accès à la Solution (identifiant, mot de passe) est présumée, de manière irréfragable, agir pour le compte du Client et sera considérée, de manière irréfragable, comme un Utilisateur au sens du présent Contrat.

Le Client devra veiller à faire respecter la confidentialité des identifiants et mots de passe par ses Utilisateurs. Les identifiants et mots de passe ne peuvent être utilisés que pour permettre l'accès à la Solution des Utilisateurs autorisés par le Client, et ce pour garantir la sécurité des données du Client. Les identifiants et mots de passe ne peuvent être communiqués à des tiers.

Le Client est seul et totalement responsable de l'utilisation et de la confidentialité des identifiants et des mots de passe et devra s'assurer que seules les personnes autorisées ont accès à la Solution.

v2020.1 4 | 18

Il devra informer sans délai le Fournisseur s'il constate une faille de sécurité liée notamment à la communication ou au détournement d'identifiants et de mots de passe, afin que le Fournisseur puisse prendre sans délai toute mesure adaptée en vue de faire remédier à la faille de sécurité.

6. LICENCE

Le Fournisseur concède au Client et à ses Utilisateurs, un droit personnel, non-exclusif, non cessible d'utilisation de la Solution, pendant toute la durée du Contrat, pour le monde entier, et en mode SaaS.

Le nombre d'Utilisateurs du Client autorisés à utiliser la Solution est défini dans les conditions particulières de la Proposition Commerciale souscrite par le Client.

Sous peine de se voir retirer l'accès à la Solution sans compensation, le Client et ses Utilisateurs ne peuvent utiliser la Solution qu'en respectant les Conditions Générales d'Utilisation de la Solution.

De même, le Client et ses Utilisateurs ne peuvent utiliser la Solution qu'en respectant la destination et l'objet de ses différentes fonctionnalités, à l'exclusion de toute autre usage ou finalité.

Le Client et ses Utilisateurs ne peuvent en aucun cas mettre la Solution à disposition d'un tiers, et s'interdisent strictement toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation de la Solution, sans que cette liste soit limitative.

7. ASSISTANCE ET MAINTENANCE

7.1 Assistance technique

Cette prestation consiste à apporter au Client et aux Utilisateurs, le soutien et les explications techniques nécessaires au bon usage de la Solution et à fournir toutes les informations utiles dans le cadre de l'utilisation de la Solution.

Cette assistance est assurée par courrier électronique à l'adresse support@compositeurdigital.com et/ou par téléphone au numéro 09 80 54 41 42.

v2020.1 5 | 18

7.2 Maintenance corrective

Au titre de la maintenance corrective, le Fournisseur s'engage à prendre en charge le maintien de la Solution en condition opérationnelle, et la correction ou le contournement des incidents de fonctionnement.

En cas de dysfonctionnement, difficulté ou incident, le Client peut adresser au Fournisseur une demande d'intervention comportant la meilleure description possible de l'incident rencontré.

Le service de maintenance du Fournisseur peut être contacté par courrier électronique et/ou par téléphone. Le Fournisseur prend en charge la résolution des incidents du lundi au vendredi hors jours fériés, dans une plage horaire comprise entre 9 heures et 18 heures.

Le service de maintenance du Fournisseur fonctionne en anglais et en français.

7.3 Mises à jour et évolutions

Le Fournisseur se réserve le droit de faire évoluer la Solution.

En cas de modification substantielle des fonctionnalités de la Solution, le Fournisseur en informera le Client au minimum quinze (15) jours avant la mise à jour de la Solution.

Le Fournisseur n'est lié par aucune obligation relative à d'éventuelles modifications fonctionnelles ou techniques pour la prise en compte d'un besoin spécifique du Client.

8. CONDITIONS FINANCIERES

8.1 Prix

Le prix applicable aux Services est défini dans la Proposition Commerciale faite au Client. Il est indiqué en euros, hors taxes.

8.2 Paiement

Les factures sont payables à réception.

Conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, le défaut de paiement à l'échéance d'une facture non contestée entraîne la facturation d'un intérêt de retard égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal, calculé par jour de retard, jusqu'à la date du paiement effectif, et d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros.

v2020.1 6 | 18

De même, en cas de retard de paiement, le Fournisseur pourra suspendre de plein droit, l'accès du Client à la Solution. Cependant, cette suspension ne pourra pas être considérée comme une résiliation du Contrat du fait du Fournisseur, ni ouvrir un quelconque droit à indemnité pour le Client.

8.3 Moyens de paiement

Sont seuls admis par le Fournisseur les règlements par virement bancaire et par carte bleue (systèmes admis : Visa et MasterCard).

9. GARANTIES

Le Fournisseur garantit qu'il détient tous les droits nécessaires pour concéder au Client le droit d'utiliser la Solution tel que stipulé dans le Contrat.

Le Fournisseur garantit le Client contre toute éviction, et notamment contre toute demande ou action d'un tiers alléguant que tout ou partie de la Solution porterait atteinte à ses droits de propriété intellectuelle.

10. RESPONSABILITE

10.1 Limite de responsabilité

Le Fournisseur ne sera tenu que de la réparation des dommages directs et prévisibles du fait de l'exécution des Services. Le Fournisseur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tous dommages indirects ou imprévisibles du Client ou de tiers ce qui inclut notamment tout gain manqué, toute perte, inexactitude ou corruption de fichiers ou de données, tout préjudice commercial, toute perte de chiffre d'affaires ou de bénéfices, perte de clientèle, perte d'une chance, en relation ou provenant de l'inexécution ou de l'exécution fautive des Services.

Le Fournisseur ne pourra pas non plus être tenu responsable de toute conséquence et de tous dommages directs ou indirects, liés à l'utilisation de la Solution par le Client et/ou ses Utilisateurs, en violation des Conditions Générales d'Utilisation de la Solution.

10.2 Plafond de responsabilité

Dans tous les cas où elle pourrait être recherchée, la responsabilité du Fournisseur au titre du Contrat, pour tous les dommages cumulés subis au cours d'une période de douze (12) mois consécutifs, ne pourra excéder la somme la plus élevée entre six mille (6 000) euros et le prix des Services payé par le Client au Fournisseur au titre de ladite période.

v2020.1 7 | 18

10.3 Exclusions spécifiques

La Solution ne constitue qu'un outil à disposition du Client, et le Fournisseur n'est pas responsable de l'usage qui en est fait par le Client, même s'il est informé de cet usage.

Le Client garantit le Fournisseur à l'égard de toutes réclamations, actions, poursuites, procédures, obligations, dommages, règlements, pénalités, amendes, coûts ou charges, engagés par tout tiers que ce soit à raison de l'utilisation, réelle ou supposée, de la Solution par le Client.

Le Client est averti des aléas techniques inhérents à l'Internet et des interruptions du réseau et donc d'accès qui peuvent en résulter. En conséquence, le Fournisseur ne sera pas tenu responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements de la Solution.

11. RESILIATION POUR FAUTE

Le Contrat pourra être résilié de plein droit par l'une des Parties par lettre recommandée avec avis de réception, en cas de manquement de l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat, non remédiée dans un délai de trente (30) jours à compter de l'envoi d'une mise en demeure, par lettre recommandée avec avis de réception, de réparer ledit manquement.

Toute résiliation pourra être prononcée sans préjudice de tous dommagesintérêts qui pourraient être réclamés en sus par la Partie victime du manquement.

12. FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne pourra être tenue pour responsable d'un manquement quelconque à ses obligations dans le cadre du Contrat, si un tel manquement résulte d'un cas de force majeure.

Sont considérés comme des cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français : les guerres, les troubles sociaux (grèves ou situations de lock-out), attentats, intempéries, épidémies, tremblement de terre, inondations, dégâts des eaux, incendies, blocage des moyens de communication, de transport ou d'approvisionnement (y compris réseau télécommunication) etc.

La Partie empêchée devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité d'exécuter ses obligations contractuelles. La force majeure suspend les obligations nées du Contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si la force majeure devait perdurer pour une durée

v2020.1 8 | 18

excédant trente (30) jours, chacune des Parties pourra mettre fin au Contrat, sans que cette résiliation puisse être considérée comme fautive. La résiliation, dans une telle hypothèse, devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et prendra effet à la date de réception de ladite lettre.

13. CONFIDENTIALITE

Les Parties s'engagent à considérer comme strictement confidentielles toutes les informations, communications, courriers et emails, de quelque nature que ce soit et sur quelque support que ce soit, transmises par l'une des Parties à l'autre, à l'occasion de l'exécution du Contrat.

Chacune des Parties s'engage à prendre toutes les mesures pour assurer le respect de cette obligation de confidentialité et s'interdit de divulguer, à toute personne physique ou morale, soit directement, soit indirectement, les informations confidentielles dont elle aurait connaissance dans le cadre du Contrat, à d'autres fins que l'exécution du Contrat.

Chacune des Parties s'engage à ne transmettre les informations confidentielles reçues qu'aux seuls membres de son personnel, chargés de participer à l'exécution du Contrat, qui auront été informés de la nature confidentielle de ces informations.

Les engagements souscrits par les Parties dans le cadre du présent article survivront à l'expiration du Contrat pendant une période de cinq (5) ans.

Il est expressément stipulé que les obligations de confidentialité prévue par le Contrat ne s'appliqueront pas eu égard aux informations confidentielles divulguées par une Partie mais qui :

- seraient largement connues du public au moment de leur transmission, ou le deviendraient postérieurement, indépendamment de toute violation de l'obligation de confidentialité;
- seraient connues par la Partie à laquelle elle était destinée avant qu'elles ne lui soient transmises par l'autre Partie, sous réserve que la Partie destinataire puisse justifier de façon valable en avoir eu connaissance préalablement;
- auraient été communiquées par un tiers de manière licite et reçues de bonne foi ;
- auraient fait l'objet d'une requête d'une administration ou de l'autorité judiciaire; ou

v2020.1 9 | 18

 constitueraient des informations dont l'utilisation ou la divulgation a été spécifiquement autorisée par écrit par l'autre Partie.

14. **DONNEES**

14.1 Stockage

La Solution comprend une fonctionnalité de stockage de données que les Utilisateurs peuvent librement partager avec les autres Utilisateurs d'un même client dans le cadre de l'utilisation des Services.

Toutefois, afin de ne pas ralentir la Solution, l'attention du Client est appelée sur la nécessité de faire un usage raisonnable des possibilités de stockage mis à sa disposition, et de ne stocker que des données à caractère professionnels et entrant dans le cadre de l'activité du Client.

L'attention du Client est appelée sur la nécessité de conserver une copie de toutes les informations communiquées et stockées sur les serveurs du Fournisseur dans le cadre de l'utilisation des Services et de la Solution.

Le Fournisseur exclut toute responsabilité en cas de perte ou de vols de données résultant d'un acte malveillant ou frauduleux ou d'incidents techniques de quelque nature que ce soit.

Le Fournisseur n'est pas responsable du contenu de ces données et exclut notamment toute responsabilité que ce soit en cas de traitement par le Client et/ou ses Utilisateurs de données dont le caractère serait contraire aux lois et règlements en vigueur.

14.2 Réversibilité des données

A l'expiration du Contrat, le Client dispose d'une période de sept (7) jours (reconductible une fois à la demande du Client) pour récupérer l'ensemble des données stockées, échangées, communiquées par le Client sur les serveurs du Fournisseur, dans le cadre de l'utilisation des Services et de la Solution par le Client, sous réserve des stipulations de l'article 14.3 cidessous.

14.3 Conservation des données par le Fournisseur

Le Fournisseur pourra procéder au stockage d'une copie des données communiquées par le Client dans le cadre de l'utilisation de la Solution et des Services par le Client, pendant une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans. Le Fournisseur s'engage à mettre en place les mesures de sécurité adéquates.

14.4 Propriété du Client

Le Fournisseur ne revendique pas la propriété de l'information, quel que soit son support ou contenu, que le Client affiche, télécharge, saisit, fournit, communique, soumet, stocke dans le cadre de l'utilisation par le Client et/ou ses Utilisateurs, des Services et de la Solution.

Toutefois, le Client convient et accepte qu'en affichant, téléchargeant, saisissant, fournissant, soumettant un contenu et une information, quel que soit son support, dans le cadre de l'utilisation des Services et de la Solution, le Client octroie ce faisant au Fournisseur la permission non exclusive et sans redevances d'utiliser, copier, distribuer, transmettre, afficher, modifier, supprimer, publier et traduire ledit contenu dans la mesure raisonnablement nécessaire pour permettre au Fournisseur de fournir et d'exploiter les Services et la Solution et de faire évoluer ses technologies en développant de nouveaux services et options relatifs à la Solution.

14.5 Données Personnelles

Chacune des Parties traite les Données Personnelles des Utilisateurs pour son propre compte et sous sa propre responsabilité et s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit applicable et notamment du RGPD.

Le Fournisseur s'engage à mettre en place les mesures de sécurité nécessaires pour assurer l'intégrité et la confidentialité des Données Personnelles.

15. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les droits, titres et intérêts se rapportant à la Solution y compris tout élément se rapportant aux visuels, à l'apparence et aux éléments fonctionnels de la Solution, tout code source, code informatique (y compris HTML), application, audio, musique, vidéo et autres médias, dessin, animation, interface, documentation, éléments graphiques et logo se rapportant à la Solution, sont la propriété exclusive du Fournisseur. Les marques « EXCENSE» et « COMPOSITEUR DIGITAL » constituent la propriété du Fournisseur.

Rien dans les termes du présent Contrat ne constitue une cession ou une renonciation aux droits de propriété intellectuelle du Fournisseur.

Toute utilisation non expressément prévue par le Contrat (en ce compris tout désassemblage, décompilation, extraction, copie) de l'un quelconque des éléments constituant la Solution, en tout ou partie, sans l'autorisation du

Fournisseur sont strictement interdits et constituerait notamment une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. De tels faits feraient l'objet de poursuites judiciaires.

16. PUBLICITE

Le Fournisseur pourra communiquer le nom du Client sur ses supports publicitaires et commerciaux.

17. SOUS-TRAITANCE

Le Fournisseur se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie de ses obligations au titre du Contrat.

18. DISPOSITIONS GENERALES

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs clauses du Contrat viendraient à être déclarées nulles par une décision de justice ou s'avéreraient impossibles à mettre en œuvre, la validité des autres dispositions ne sera pas affectée et les Parties s'engagent à négocier de bonne foi une disposition de remplacement.

Les titres des articles du Contrat sont inclus à titre de pure commodité. De convention expresse entre les Parties, ces titres ne pourront en aucun cas servir à interpréter quelque disposition que ce soit du Contrat.

Le fait pour une Partie de ne pas revendiquer l'application d'une disposition quelconque du présent Contrat ou d'en tolérer l'inexécution de façon temporaire ou permanente, ne pourra en aucun cas être interprété comme une renonciation par cette Partie à exercer les droits qu'elle détient au titre des présentes.

Les Parties reconnaissent qu'elles agissent en qualité de co-contractants indépendants. Le Contrat ne peut avoir pour effet de créer entre elle une société ou association de forme quelconque.

Le Contrat ne pourra être cédé ou transmis, sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'autre Partie. Le Fournisseur se réserve néanmoins le droit de céder le Contrat dans le cadre de la cession de ses activités.

Le présent Contrat est rédigé en langue française. Une traduction en langue anglaise peut être fournie au Client à titre d'information. En cas de contradiction, seule la version française fera foi entre les Parties.

19. DROIT APPLICABLE - JURIDICTION

Le Contrat est régi par les dispositions du droit français.

Les Parties conviennent de convention expresse que tout litige qui surviendrait à l'occasion de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du Contrat, relèvera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris.

ANNEXE: CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA SOLUTION

1. **DEFINITION**

« **Données Personnelles** » désigne toute information définie comme telle par le Règlement Général à la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016 (le RGPD).

« **Fournisseur** » désigne la Client EXCENSE SAS qui met la Solution à disposition de la Client et des Utilisateurs

« **Proposition Commerciale** » désigne l'offre spécifique d'accès à la Solution faite par le Fournisseur au Client et acceptée par ce dernier pour accéder aux Services.

« **Services** » désigne l'ensemble des fonctionnalités et services fournis par le Fournisseur, et notamment la mise à disposition de la Solution, la fourniture des prestations de maintenance et d'assistance, et autres services spécifiques prévus dans la Proposition Commerciale.

« Client » désigne toute personne physique ou morale souscrivant à des fins professionnelles à une Proposition Commerciale du Fournisseur.

« **Solution** » désigne la solution logicielle dénommée « Compositeur Digital » sur le site du Fournisseur

« **Utilisateur** » désigne toute personne physique ayant un accès effectif à la Solution, par l'utilisation d'un mot de passe et d'un identifiant et soumis aux Conditions Générales d'Utilisation de la Solution.

2. OBJET

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation de la Solution ont pour objet de définir les droits et obligations des Utilisateurs dans le cadre de leur utilisation de la Solution ou leur utilisation des Services, notamment d'assistance.

Ces Conditions Générales d'Utilisation doivent être acceptées par les Utilisateurs à leur première connexion. Ces Conditions Générales d'Utilisation pourront être modifiées à tout moment afin d'être adaptées à l'environnement technologique, commercial et légal. Les Utilisateurs seront informés de toute modification substantielle par une notification lors de leur connexion à la Solution. Les Conditions Générales d'Utilisation telles que modifiées devront être acceptées afin de pouvoir continuer à utiliser la Solution.

3. MODALITES D'ACCES

La Client donne accès aux Utilisateurs dans la limite fixée par les conditions particulières de la Proposition Commerciale souscrite par le Client. Dans le cadre de cet accès, les informations suivantes sont nécessaires :

- Nom
- Prénom
- Adresse courriel (du même domaine que celle du client)

4. CONFIDENTIALITE DES IDENTIFIANTS

Les identifiants et mots de passe ne peuvent être utilisés que pour permettre l'accès à la Solution des Utilisateurs, et ce pour garantir la sécurité des données de la Client. Les identifiants et mots de passe ne peuvent être communiqués à des tiers et les Utilisateurs doivent veiller à la confidentialité de leurs identifiants et mots de passe.

En cas de perte de ses identifiant et/ou mot de passe, l'Utilisateur dispose d'un lien dédié sur la page d'accueil du site afin de les réinitialiser.

Si l'Utilisateur constate une utilisation frauduleuse de ses identifiants et mots de passe, il devra changer immédiatement son mot de passe via le lien dédié sur le site et informer sans délai le Fournisseur, afin que le Fournisseur puisse prendre sans délai toute mesure adaptée en vue de remédier à la faille de sécurité.

5. LICEITE DES CONTENUS

Dans le cadre de l'utilisation de la Solution et de ses fonctionnalités de stockage, l'Utilisateur s'engage à ne pas distribuer ni envoyer de contenus :

- contrevenant aux lois en vigueur ;
- nuisibles, illicites, dangereux, abusifs, calomnieux, pornographiques, diffamatoires, portant atteinte à la vie privée ou susceptibles de nuire aux enfants:
- qui harcèlent, dégradent, intimident ou de caractères haineux envers un individu ou un groupe en raison de sa religion, son sexe, son orientation sexuelle, sa race, son appartenance ethnique, son âge ou son handicap;
- usurpant l'identité d'un tiers ;
- contenant des informations personnelles appartenant à une autre personne et sans son consentement;
- faux, trompeurs, fallacieux, cherchant à désinforment ou à faire diversion;
- contrevenant aux termes d'un brevet d'invention, marque enregistrée, secret commercial, droit d'auteur ou d'autre droit de propriété de toute autre personne, ou contenu dont l'utilisateur n'a pas le droit de mettre à disposition du public conformément à une disposition légale, à une relation contractuelle ou fiduciaire;
- promotionnant des services illicites ou proposant des produits dont la vente est interdite ou réglementée par la législation en vigueur, y compris tous les articles dont la vente est interdite ou réglementée par la loi française;
- contenant des virus informatiques ou tout autre code informatique, les fichiers et les programmes destinés à détruire ou diminuer le bon fonctionnement de n'importe quel équipement informatique (logiciel ou hardware) ou de télécommunication;
- qui interrompent les connexions normales en envoyant un nombre excessif de messages au service (flooding attack) ou qui interrompent en général l'accès normal des usagers au service;

- qui utilisent de fausses adresses email ou de fausses en-têtes ou manipulent de façon générale les identifiants afin de dissimuler l'origine du contenu transmis via le service.

6. STOCKAGE DE DONNES

L'Utilisateur s'engage à faire un usage raisonnable des possibilités de stockage mis à sa disposition dans le cadre des Services et de la Solution, et de ne stocker que des données à caractère professionnels et entrant dans le cadre de l'activité professionnelle du Client.

7. SYNCHRONISATION

Il est rappelé l'importance de synchroniser / actualiser la Solution lors de chaque accès aux Services afin de disposer des dernières informations et données à jour.

Le Fournisseur exclut toute responsabilité en cas d'accès à une information erronée ou obsolète en raison d'un défaut de synchronisation ou d'actualisation de la Solution.

8. INTERDICTION DU SPAMS

Dans le cadre des fonctionnalités de communication des Services et de la Solution, il est rappelé à l'Utilisateur, qu'il est interdit de procéder à l'envoi non sollicité de messages publicitaires. L'utilisation des terminaux de communication du Fournisseur par des « lettres chaînes », « junk mail », « spam » est strictement interdit.

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les droits, titres et intérêts se rapportant à la Solution y compris tout élément se rapportant aux visuels, à l'apparence et aux éléments fonctionnels de la Solution, tout code source, code informatique (y compris HTML), application, audio, musique, vidéo et autres médias, dessin, animation, interface, documentation, éléments graphiques et logo se rapportant à la Solution, sont la propriété exclusive du Fournisseur.

L'Utilisateur doit respecter les droits de propriété intellectuelle du Fournisseur. Il doit notamment veiller à ne pas reproduire et diffuser tout ou partie des éléments composant la Solution.

Aucun élément composant la Solution ne peut être copié, reproduit, modifié, réédité, chargé, dénaturé, transmis ou distribué de quelque manière que ce

soit, sous quelque support que ce soit, de façon partielle ou intégrale, sans autorisation préalable.

Toute personne qui ne respecterait pas cette interdiction, engagerait sa responsabilité pénale et civile, et pourrait être poursuivie notamment sur le fondement de la contrefaçon.

Toute représentation totale ou partielle du site par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, soit cinq ans d'emprisonnement et à 500.000 euros d'amende.

Les sanctions pénales pour atteinte au droit d'auteur sont de trois ans d'emprisonnement et de 300.000 euros d'amende. Lorsque les délits ont été commis en bande organisée, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 500 000 euros d'amende.

L'Utilisateur est informé et accepte qu'en affichant, téléchargeant, saisissant, fournissant, soumettant un contenu et une information, quel que soit son support, dans le cadre de l'utilisation des Services et de la Solution, le Fournisseur bénéficie de la permission non exclusive et sans redevances d'utiliser, copier, distribuer, transmettre, afficher, modifier, supprimer, publier et traduire ledit contenu dans la mesure raisonnablement nécessaire pour permettre au Fournisseur de fournir et d'exploiter les Services et la Solution et de faire évoluer ses technologies en développant de nouveaux services et options relatifs à la Solution.

10. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Lors de l'utilisation de la Solution et des Services par l'Utilisateur et aux fins de mettre la Solution à disposition et de fournir les Services, le Fournisseur est amené à traiter des Données Personnelles concernant les Utilisateurs et notamment :

- Adresse email de l'Utilisateur communiquée par la Client pour lui donner accès et identifiants ;
- Informations relatives à ses visites et à son utilisation de la Solution (notamment les données de connexion, de trafic) ;
- Nom et prénom de l'Utilisateur à des fins d'identification ;
- Des données techniques de télémétrie, tel que par exemple le nombre de connexion, les informations relatives à la qualité de service, etc.

v2020.1 17 | 18

Ces Données Personnelles sont traitées dans l'intérêt légitime du Fournisseur consistant en l'administration, la gestion de la Solution et la bonne fourniture des Services.

Ces données seront conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement à toute la durée du contrat souscrit entre le Client et le Fournisseur, et jusqu'à 5 ans après l'expiration du Contrat.

Ces Données Personnelles pourront dans certains cas être communiquées aux prestataires et sous-traitants, notamment informatiques du Fournisseur (stockage/hébergement, CRM, emailing, etc.). Le Fournisseur pourra également être amené à communiquer ces Données Personnelles aux autorités publiques et/ou judiciaires, à leur demande, aux fins de prévention, de recherche, de constatation et de poursuite des infractions pénales.

Dans les conditions de la règlementation, les Utilisateurs peuvent faire valoir, à tout moment, leur droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs Données Personnelles, de leur droit de limitation et d'opposition au traitement et de leur droit à la portabilité de leurs Données Personnelles et de communiquer le sort de ses Données Personnelles en cas de décès. Ces droits peuvent être exercés en *contact@excense.fr*

L'Utilisateur peut également adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur la page suivante : https://www.cnil.fr/fr/plaintes, dans le cas où il considère qu'un traitement de Données Personnelles ne respecte pas la réglementation applicable.

11. ENGAGEMENTS DE DISPOLIBILITE

Le Fournisseur s'engage sur un taux de disponibilité de la Solution de 99,9% pendant toute la durée du Contrat. Le Client ne pourra solliciter aucun dédommagement si :

- L'interruption de service correspond à un entretien prévu,
- La panne de service est associée à des services qui ne constituent pas des fonctions des services gérés,
- La panne de service s'explique par une erreur de l'Utilisateur ou de gestion du Client
- La panne est intentionnellement provoquée par une action ou par une omission du Client, d'un Utilisateur du Client ou de tiers.